PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à 18h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 23 ; Présents : 19 ; Votants : 23 ; Quorum : 12

Date de convocation : 15 septembre 2022

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. ROUAN Romain, Mme JOUBERT Marie-Luce, M. CORS Alain, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme LABROUSSE Cécile, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. CROMPAS Stevens, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir : M. GLAUDEL Allan à *M. ROUAN Romain*
Mme LOENS Bérangère à *M. ROUAN Frédéric*
Mme PATRY Sylvie à *Mme GAS Stéphanie*
Mme SEGUIN Brigitte à *Mme BONDUEL Nathalie*

Secrétaire de séance : M. CORS Alain

****

RELEVÉ des DÉCISIONS PRISES depuis le 5 JUILLET 2022

Au vu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Décision n°6 du 8 août 2022 :
Une subvention de 40% du montant HT des travaux a été sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police - Aménagements de sécurité afin de réaliser des travaux sur certaines voies communales et sécuriser la circulation des usagers. Les devis présentés (chemin du Parc, impasse du Presbytère, chemin du 10 Grand Rue) par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élèvent à : 50 532,97 € HT / 60 639,57 € TTC.

Décision n°7 du 14 septembre 2022 :
Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire et des salles associatives dans un bâtiment à réhabiliter :
3 cabinets d'architectures ont été admis à présenter une offre pour les missions de base (livre IV de la partie 2 du Code de la Commande Publique) et la mission complémentaire (EXE + OPC). Après analyse des offres suivant les critères de prix et de valeur technique, le Cabinet Christophe PILLET de Rochefort a été retenu.

	Montant HT	Montant TTC (TVA 20 %)
Missions de base	56 900,00 €	68 280,00 €
Mission complémentaire	14 225,00 €	17 070,00 €
TOTAL	71 125,00 €	85 350,00 €

M. TAPON précise que les offres présentées contenaient des prestations différentes, ce qui a eu un impact sur le montant.

De plus, Mme LESPINASSE fait part que la Caisse d'Allocations Familiales consentira un prêt à taux 0 à hauteur de 50% des travaux. Ce prêt, à titre exceptionnel, pourrait se transformer en subvention d'investissement en fonction de l'avis de la commission d'action sociale de la CAF en mars 2023.

***

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCES-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 à l'unanimité.

RÉFORME ACTES : M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes, le procès-verbal de la séance précédente doit être signé par le Maire et le secrétaire de séance après approbation. De plus, les délibérations doivent être signées par le Maire et le secrétaire de séance, aussi, le Maire propose que dans les 3 jours suivants la réunion (par exemple le vendredi lorsque la réunion a lieu le mardi), le secrétaire de séance se rende au secrétariat de mairie afin d'y signer les délibérations.

En préambule, M. le Maire rappelle **l'ORDRE DU JOUR :**

1. CHANGEMENT DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
2. DON A L'INSTITUT BERGONIE SUITE AU DECES DE M. MICHEL DOUBLET
3. ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57
4. CONVENTION DE MANDAT D'ENCAISSEMENT POUR RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES
5. FIXATION DU TARIF POUR RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES A LA BORNE
6. SUBVENTION FORFAITAIRE AU SAS POUR RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE
7. DECISION MODIFICATIVE N°2
8. SUPPRESSION DE REGIES DE RECETTES
9. APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA SEMIS
10. RÉTROCESSION ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT ÉPONA
11. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

1. CHANGEMENT DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire fait part que l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « ...le Conseil Municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Durant les périodes de la crise sanitaire COVID19, le Conseil Municipal, à titre dérogatoire, s'était réuni à l'Espace Multi-Pôles puis à la petite salle polyvalente. Ces lieux ont favorisé l'accueil de public et la distanciation physique pendant cette crise.
Aussi, compte-tenu de la présence d'un public nombreux et des bonnes conditions (espace, accessibilité, sécurité) offertes par la petite salle polyvalente, le Maire propose de fixer le lieu habituel de réunion des conseils municipaux, d'une manière définitive, à la petite salle polyvalente et ce, à compter du 1er octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, qu'à compter du 1er octobre 2022, la petite salle polyvalente sera le lieu habituel de réunions du Conseil Municipal et précise que les habitants en seront informés par tout moyen.

2. DON A L'INSTITUT BERGONIÉ

Suite au décès de M. Michel DOUBLET (figure politique locale, notamment Maire de Trizay et Conseiller Départemental du canton de Saint-Porchaire) en date du 18 août dernier, M. le Maire propose, conformément aux volontés de la famille du défunt de faire un don à l'institut BERGONIÉ (Centre Régional de lutte contre le cancer) de Bordeaux. L'attribution d'une somme de 150 € est soumise au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de faire un don de 150 € à l'institut BERGONIÉ, le Maire est chargé d'émettre le mandat y afférent.

3. ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57

Rapporteur : M. ROUAN Romain

M. le Maire fait part que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local et qu'elle présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14. Les organismes « satellites » de la commune (CCAS...) appliqueront également ce référentiel lors de leur prochain conseil.

Les principaux apports induits par le passage à la M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
- Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur de comptes ;

Une généralisation de la M57 est programmée au 1er janvier 2024. Cependant, le Maire propose d'adopter ce référentiel par droit d'option à compter du 1er janvier 2023 pour lequel le comptable public a émis un avis favorable en date du 21 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 et précise que la M57 s'appliquera au budget actuellement géré en M14.

4. CONVENTION DE MANDAT D'ENCAISSEMENT POUR RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Rapporteur : M. MIGNON Cyril

Le Maire fait part qu'une convention de mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques a été portée à la connaissance des conseillers municipaux.
L'objet de cette convention est que la collectivité donne mandat au mandataire (la société SunXlium dont le siège social est à Paris) afin d'encaisser les recettes suivantes : Coûts de recharge sur la borne E-nergyse, frais bancaire de virement et de remboursement et frais de gestion du service et du programme de fidélisation E-nergyse. Le Mandataire doit reverser trimestriellement par virement les recettes trimestrielles collectées.
M. PÉRONNEAUD demande des précisions sur l'article 5 « La Collectivité définit librement la tarification de ses recettes en fonction de la qualité de l'usager du service de charge... ». M. le Maire répond que l'article 5 permet la possibilité de différentes tarifications mais que ce n'est pas envisagé car il y aura un tarif unique.
M. PÉRONNEAUD demande le montant de la commission due à SunXlium, M. MIGNON répond qu'elle est de 6%.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des

véhicules électriques. Le comptable public a donné un avis favorable en date du 15 septembre 2022 pour la signature de ce mandat.

Votants : **23**
Pour : **18**
Contre : **0**
Abstentions : **5** (MM BONDUEL Nathalie (Pouvoir de Mme SEGUIN), LAURENCEAU Olivier, PÉRONNEAUD Patrick, SEGUIN Brigitte (Pouvoir donné à Mme BONDUEL), TROUVÉ Stéphane

5. FIXATION DU TARIF POUR RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES A LA BORNE

Afin de percevoir les recettes liées aux recharges des véhicules électriques à la borne installée aux Tonnelles, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'en fixer le tarif. Pour une puissance de recharge de 7,4kW, le tarif soumis au vote est d'1,69 centimes la minute (soit pour une heure : 1,01 €)
Des frais bancaires d'autorisation carte sont appliqués en supplément à chaque recharge (0,47 € par session). Pour 1h de recharge, un utilisateur paierait : 1,48 € (1,01 € +0,47 €).

Le débat s'engage sur la puissance des bornes. M. TROUVÉ pose la question du temps de recharge pour une voiture type Zoé. Selon M. PÉRONNEAUD la charge ne sera pas assez rapide pour des véhicules de passage et il aurait souhaité une borne plus puissante. M. le Maire rappelle que l'idée est d'apporter un service supplémentaire à la population qui n'existe pas à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de fixer le tarif comme proposé ci-dessus, soit 1,69 centimes d'€ la minute pour recharge d'un véhicule électrique à la borne E-nergyse.

Votants : **23**
Pour : **18**
Contre : **0**
Abstentions : **5** (MM BONDUEL Nathalie (Pouvoir de Mme SEGUIN), LAURENCEAU Olivier, PÉRONNEAUD Patrick, SEGUIN Brigitte (Pouvoir donné à Mme BONDUEL), TROUVÉ Stéphane

6. SUBVENTION FORFAITAIRE AU SAS POUR RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE

M. le Maire fait part que dans le cadre des travaux de restauration du petit patrimoine (impasse des jardins) réalisés par l'association d'insertion sociale « le Sas », une subvention forfaitaire les travaux de 1 750 € est due. En effet, cette subvention participe à l'encadrement et à la formation des personnes en insertion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 750€ à l'association le « SAS » et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

7. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L.1612-11, L.2312-1 à 4, et L.5211-9,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU la délibération du 11 avril 2022 adoptant le budget pour l'année 2022,
Entendu le rapport de présentation,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réajuster certaines prévisions budgétaires,
M. le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante afin de prendre en compte la subvention forfaitaire de l'association d'insertion le SAS :

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Montant
6574	Subvention forfaitaire à l'association le SAS pour travaux	+ 1 750 €
6574	Subvention à l'Institut Bergonié	+ 150 €
6232	Fêtes et cérémonies	- 1 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°2.

8. SUPPRESSION DE RÉGIES DE RECETTES

M. le Maire fait part que dans le cadre du regroupement des régies de recettes existantes : Animations-Festivités, médiathèque, droits de place (marché/jetons camping-cars) et photocopies par la création d'une régie de recettes Multi-services (délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 et arrêté municipal du 22 mars 2022), il convient de clôturer les régies de recettes précitées ayant fait l'objet d'un regroupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE la suppression des régies de recettes Animations-Festivités, médiathèque, droits de place (marché/jetons camping-cars) et photocopies à compter du 1er octobre 2022 compte-tenu de leur regroupement en une régie de recettes Multiservices. Le comptable public a donné un avis favorable le 8 septembre 2022.

9. APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA SEMIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit émettre un avis sur l'exercice 2021 et donner quitus au mandataire (la S.E.M.I.S) pour les comptes de l'exercice de cette période et ce, conformément à l'article L 1524-5 du CGCT.

– Programme 85 pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux Place Guérineau (Convention du 8 mars 1991, avenant n°1 du 4 juin 2019 et avenant n°2 du 17 mai 2021) ;

– Programme 156 pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux rue du Parc (Convention du 8 juillet 1997, avenant n°1 du 6 octobre 1997, avenant n°2 du 13 août 1999, avenant n°3 du 4 juin 2019)

	Résultat 2021	**Nature du résultat**	**Solde des encours des emprunts au 31/12/2021**
Programme 85	124 5689,43 €	Bénéfice	63 344,78 €
Programme 156	27 156,00 €	Bénéfice	167 995,32 €
TOTAL RÉSULTATS	**151 724,43 €**		**231 340,10 €**

Ces opérations sont conduites aux risques financiers de la commune. Considérant que la S.E.M.I.S a transmis à la commune le rapport général sur les comptes de l'exercice 2021 concernant les opérations réalisées sur la commune ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un AVIS FAVORABLE concernant l'exercice écoulé (2021) et décide de donner quitus du bilan présenté.

10. RÉTROCESSION ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT ÉPONA

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 5 juillet dernier, le Conseil Municipal a sursis à la demande des copropriétaires du lotissement Épona d'incorporer les espaces communs dans le domaine communal (les travaux de remise en état de la voirie n'étant pas réalisés).

A ce jour, les travaux de voirie ayant été réalisés et les réseaux étant conformes, M. le Maire propose d'accepter le transfert des espaces communs (voies, réseaux et espaces verts) du lotissement Épona à l'Euro symbolique. Les frais d'acte relatifs à cette cession seront à la charge des cédants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, le transfert à l'Euro symbolique de la voirie, des espaces verts et des réseaux du lotissement ÉPONA dans le domaine communal. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique de transfert de propriété, les frais y relatifs seront à la charge des copropriétaires

11. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Informations Communauté d'Agglomération de Saintes (Rapporteurs : Frédéric ROUAN et Amanda LESPINASSE)

- **CdA : Instauration d'un Comité de partenaires**

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités dite « loi LOM », la Communauté d'Agglomération de Saintes, au titre de sa compétence « transport et mobilité » et étant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), instaure un comité de partenaires.

Ce comité a pour objectif de renforcer le dialogue et la concertation entre les Autorités Organisatrices de Transports et les différentes parties prenantes, existantes sur un territoire, en matière de mobilité.

Afin de constituer le collège des habitants (hors Conseil Municipal), 2 personnes sont proposées : Mme Sylvie PERDRIAU et M. Michel DEBAR MONCLAIR (tous deux intéressés et impliqués dans cette problématique mobilité). Ensuite, un tirage au sort aura lieu par bassin de population parmi tous les noms proposés.

- **CdA : Anti-gaspillage restauration scolaire**

La réservation en ligne des repas au restaurant scolaire est obligatoire depuis le 1er août 2022. L'objectif étant de déterminer le nombre de repas à préparer afin de limiter le gaspillage alimentaire (Loi Egalim). Les réservations ou annulations peuvent être effectuées jusqu'à 8 jours avant le lundi de la semaine concernée. Tout repas réservé devra être payé.

- **Prochain conseil communautaire le 27/09/22 à Saintes**

Décision suite à la subvention attribuée à l'Association « Roule la Poule » pour un événement exceptionnel (Rapporteur : Laëtitia SOULA DEL VECCHIO)

Le bilan financier relatif à la projection du film en plein air organisé par l'association « Roule la Poule » étant déficitaire, la subvention, votée par le Conseil Municipal le 5 juillet dernier, sera versée en totalité (soit 650 €).

Point Travaux et Cadre de vie (Rapporteur : Renaud TAPON)

- Poulailler : La pose du grillage pour le poulailler collectif est différée en raison d'un problème de rupture de stock.
- Travaux école : La plateforme de chantier pour les travaux de l'accueil périscolaire a été réalisée, la municipalité réitère ses excuses aux riverains pour la gêne occasionnée. Le bâtiment à réhabiliter sera vidé par les agents communaux pour la Toussaint.
- Salle polyvalente : Des portes intérieures seront remplacées en octobre ; la pose d'un petit transformateur 12 volts a été nécessaire pour le fonctionnement du défibrillateur extérieur.
- Espace Multipôles : Le nouveau gestionnaire d'énergie permet de mieux réguler la température. Réduction consommation d'énergie : La commission « Travaux et cadre de vie » se réunira le 11 octobre à 18h pour réfléchir (brainstorming) à faire plus d'économies en matière d'énergie.

Mise en place de Coupon Sport-Culture 2022-2023 de 20€ pour les jeunes (Rapporteur : Amanda LESPINASSE)

CCAS : A ce jour, 75 coupons Sport-Culture d'un montant de 20 € ont été attribués aux jeunes Saint-Georgeais (jusqu'à 18 ans). Ces coupons offerts sans conditions de ressources sont à utiliser auprès des associations dont le siège social est situé à Saint-George-des-Coteaux.

Rencontres Citoyennes Habitants-Elus

16 rencontres ont été réalisées.
Les prochaines rencontres municipales auront lieu :

- Samedi 1er octobre : Les Grandes Versennes et Moulin de la Truie
- Samedi 8 octobre : Petits et Grands Maurices
- Samedi 19 novembre : Les Patarins et Les Réaux

Retours sur les animations de l'été (Rapporteurs : Nathalie LEGRAND, Laëtitia SOULA DEL VECCHIO)

- Le marché fermier du 22 juillet a réuni une centaine de personnes square Taittinger.
- Fête du melon : 450 randonneurs ont participé à la randonnée gourmande semi-nocturne que le groupe Free five a ensuite fait danser. Le beau spectacle de la Compagnie Arche en Sel a clôturé la soirée. Des structures gonflables ont été mises à disposition durant le week-end et une course cycliste a eu lieu le dimanche.
- Marchés du vendredi : Les marchés du vendredi ont repris le 9 septembre.
- Journée du patrimoine : Le samedi 17 septembre de 9h 30 à 12h s'est déroulé la visite de l'église et de son clocher avec la participation des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (une cinquantaine de visiteurs).
- Cinéma en plein air : La projection du film Chicken Run a attiré 250 à 300 personnes.
- Forum des associations : 200 livrets d'information ont été délivrés ce 28 août. Remerciements à M. Alain SANDRAT pour l'animation à titre gracieux de ce forum.

Evènements à venir (Rapporteur : Nathalie LEGRAND)

- Zoo : Le séjour au zoo de Beauval a été annulé par manque de participants.
- Rando : Le dimanche 25 septembre se déroulera la randonnée écocitoyenne d'automne afin de nettoyer la nature (6 parcours seront proposés).
- Octomovember : Du 15 octobre au 15 novembre, la commune participera à Octomovember, manifestation attirant l'attention sur les cancers féminins et masculins. La commune sera décorée en rose et bleu (rubans, fanions...) pour ce faire, la création de fanions bleus est proposée à la population. Le 5 novembre, à l'Espace Multipôles aura lieu un atelier couture (fabrication de coussins en forme de

cœur pour offrir aux centres de soin), projections de vidéos de prévention des cancers féminins et masculins, spectacle de la compagnie « La belle histoire » puis table ronde avec des professionnels de santé. Le dimanche matin 6 novembre une marche/course contre le cancer est proposée Parc G. DUCEPT, terrains de football et city stade.

- Cérémonie du 11 novembre à 9h
- Téléthon : 2 et 3 décembre.
- Noël : Le nouveau sapin de Noël en bois sera inauguré le 9 décembre.

Education et Enfance : Rentrée Scolaire 2022-2023 (Rapporteur : Amanda LESPINASSE)

Rentrée scolaire : Les effectifs sont de 75 élèves (72 en 2021) à l'école maternelle et de 149 élèves (153 en 2021) à l'école élémentaire soit 224 enfants pour la rentrée 2022.

Point Conseil Municipal des Jeunes (Rapporteurs : Amanda LESPINASSE et Romain ROUAN)

A ce jour, 9 jeunes composent le CMJ (Éliette a rejoint le groupe dès la rentrée).
Tournage court-métrage : Le tournage d'un court-métrage a eu lieu cet été afin de le présenter en sélection au festival FestiPREV. Mme LESPINASSE s'associe aux jeunes du CMJ pour remercier les élus présents lors du tournage : M. le Maire de Les Gonds Alexandre GRENOT pour l'accueil dans sa commune (une scène y a été tournée), Mme le Maire de MESCHERS Mme FRIBOURG et son adjointe à la culture Mme BRISARD (la scène finale a été tournée sur la plage des Vergnes). La commune de Meschers a remis la médaille de la ville au CMJ. Remerciements au service jeunesse de la CdA pour le prêt d'un véhicule 9 places ainsi qu'à tous les figurants et à Adrien JOLLY pour les plans filmés par drone. L'un des thèmes du film est celui de l'impact des mégots jetés au sol (pollution). Les jeunes vont poursuivre leur action et souhaitent sensibiliser sur ce sujet.

M. Romain ROUAN précise que ce projet a été bien soutenu par les commerçants locaux.
En termes de chiffres, il ajoute que ce sont :

- 55 personnes qui ont participé au projet cinématographique ;
- 33 personnes qui ont toujours été présentes sur le plateau, même derrière l'objectif ;
- 150 mails envoyés par les élus ainsi que par les jeunes sur les 15 derniers jours de prépa ;
- 310h de travail en prépa ;
- 8h (J1) + 16h (J2) + 9h30 (J3) = 34h de tournage ;
- 15h de postproduction (actuellement en plein montage, ce n'est pas terminé).

Presse (Rapporteur : Romain ROUAN)

Le travail du CMJ et notamment le tournage a été bien couvert dans la Presse. Ces 3 dernières semaines et jusqu'à la fin du mois, sur plus de 11 articles de presse écrite sur Saint-Georges-des-Coteaux, 5 concernent le tournage du CMJ.

Dans le *Sud-Ouest*, il a été notamment question de la première journée de la Fête du Melon avec la randonnée gourmande ; de la deuxième journée avec les rosiers-rosières et les courses cyclistes ; du cinéma en plein air ; du Forum des Associations ; de l'accueil des nouveaux arrivants par M. le Maire et son Conseil Municipal ; de l'exposition photographique sur Robert Doisneau organisée par M. François Desportes ; ...

Dans la *Haute-Saintonge*, le tournage a eu le droit à de beaux commentaires et à une mise en avant du travail effectué.

Prochainement, des articles sortiront à propos du tournage dans les journaux suivants : *Le Colporteur, Vidici, Ici Magazine*.

Autres questions

- Intervention de M. TROUVÉ au sujet d'un mail ayant pour objet la prolifération des chats sur la commune. Ce mail aurait été envoyé en mairie, M. TROUVÉ en était destinataire (en copie). M. le Maire fait part qu'il n'a pas eu connaissance de ce message et n'a pas connaissance de problème de prolifération de chats sur la commune et ne peut donc pas répondre à la question. M. TROUVÉ indique que comme le mail était adressé à la mairie à destination du Conseil Municipal, il pensait voir ce sujet abordé dans les questions diverses.

  M. le Maire rappelle qu'afin de pouvoir apporter des éléments de réponses aux questions posées, il est demandé (voir règlement intérieur du Conseil Municipal) que le texte des questions lui soit adressé 48 heures au moins avant une séance du Conseil Municipal.

Remerciements

- De l'Avenir St-Georgeais pour la subvention communale.
- De la part des enseignants aux élus et aux agents pour leur réactivité concernant les nombreuses demandes.
- Des familles suite aux messages de soutien apportés après le décès de M. TROUSSEREAU, M. MAGNAUX, M. DOUBLET, M. LEFEVRE.
- Du Maire aux bénévoles (associations et habitants) ayant participé à l'organisation de la Fête du Melon et le Forum des Associations.

Le secrétaire de séance

Alain CORS

Le Maire

Frédéric ROUAN